

**Vonlanthen Beat, président du Conseil d'Etat.** Oui, le Conseil d'Etat a été consulté par la Conférence des cantons durant l'année 2009 dans le contexte de réactualisation de l'état des lieux des cantons à propos de la politique européenne de la Suisse. Comme vous le savez, il y a les trois possibilités: soit le statu quo, soit la poursuite de la voie bilatérale aux conditions institutionnelles de l'Accord sur le transport des marchandises révisé, soit la discussion sur le lancement de négociations avec l'Union européenne en vue de l'adhésion. Le Conseil d'Etat avait pris la position suivante: «On ne peut pas s'opposer à la réflexion, à la discussion actuelle et on doit pouvoir prendre des décisions dès qu'on saura quels sont les résultats de ces négociations». Mais le Conseil d'Etat a toujours dit de manière très catégorique qu'il faut pouvoir soutenir l'agriculture fribourgeoise qui est tellement importante, l'agriculture suisse, et prévoir des mesures d'accompagnement très claires. Et dans ce contexte-là, nous avons eu des discussions très animées avec l'Association des maraîchers du district du Lac, où nous avons émis vraiment les mêmes réflexions. Nous avons dit être ouverts à la discussion, mais nous nous efforcerons de pouvoir bien défendre les intérêts de nos paysans le cas échéant. Pour l'instant, c'est tout ce que j'aimerais dire à ce sujet.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport d'activité 2009

COMMISSION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**Zadory Michel (UCD/SVP, BR), rapporteur.** Encore une nouveauté: un rapport annuel de la Commission des affaires extérieures vous a été distribué pour la première fois cette année. Il n'est donc pas inutile de rappeler le contexte. En adoptant la loi sur les conventions, le Grand Conseil a délégué à la Commission des affaires extérieures un certain nombre de compétences. En échange de cette délégation, il a disposé que la Commission devait rendre compte de l'usage qu'elle fait des ses nouvelles compétences. D'entente avec le Bureau, la Commission a choisi de le faire au moyen d'un rapport annuel complété par des communications ponctuelles au Bureau. Ce premier rapport a la forme d'un rapport d'activité avec l'objectif d'informer brièvement le Grand Conseil sur les activités de la Commission dans l'année précédente. Dans le futur, un tel rapport pourrait également prendre une forme plus politique, contenant par exemple des prises de position de la Commission des affaires extérieures concernant un objet particulier. De notre part, le contenu de ce rapport ne nécessite aucun commentaire.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

ECONOMIE ET EMPLOI

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.**

Le compte administratif de la Direction de l'économie et de l'énergie présente un excédent de charges de 197 millions de francs, en augmentation de 10 millions par rapport au budget, soit 13,5 millions au compte de fonctionnement et moins 3,5 millions au compte des investissements. L'analyse des différents centres de charges apporte la justification à ces variations qui sont à mettre en relation avec le résultat des comptes généraux de l'Etat. Centre de charges «Secrétariat général»: la Direction de l'économie et de l'énergie, à l'instar d'autres Directions, a procédé à la création de provisions pour 17,755 millions, ce qui explique notamment le montant de 14,2 millions sous la rubrique 380.007 «Affectation au projet de remontées mécaniques». Ainsi, 23,2 millions sur les 25,2 millions décidés par le Grand Conseil pour ces projets sont financés. On constate une diminution d'environ 2,7 millions en rapport avec la contribution à la HES-SO, liée au nombre d'élèves et à un remboursement du trop-perçu en 2008. Quant au fonds d'équipement touristique, celui-ci est alimenté par des subventions annuelles de 550 000 francs à la rubrique 364.022. Le montant du fonds au 31 décembre 2009 se montait à 1,441 million. Outre les engagements antérieurs décidés par le comité de gestion, il est heureux de relever que sept nouveaux projets ont bénéficié de l'octroi d'aide financière ordinaire, sous la forme de prise en charge partielle d'intérêts.

Au chapitre des investissements, un montant budgétisé de 9 millions de francs sous la position 503.001 – «Achats d'immeubles» concernait l'EMAF. On retrouve la comptabilisation de ce montant au centre de charges 3542.6 sous la même rubrique. Promotion économique du canton de Fribourg: l'excédent de charges au compte de fonctionnement provient essentiellement d'une perte sur cautionnements pour 1,57 million. Les informations utiles concernant la gestion des cautionnements ont été apportées par la Direction et nous relevons qu'une provision de 3 millions a été inscrite en 2008 dans les comptes de la Promotion économique. D'autre part, 1,55 million a été mis à charge des comptes 2009 par un versement aux provisions. Ce versement alimente le fonds de réserve pour perte sur cautionnements et compense pratiquement celle évoquée précédemment et comptabilisée en 2009. La dépense budgétisée pour les contributions au service de l'intérêt pour les petites et moyennes entreprises en régions de plaine est inférieure de 440 000 francs. Cela est dû au retard des entreprises bénéficiaires à remettre tous les documents et justificatifs nécessaires. Toutefois, nous avons constaté que les contributions accordées ont été toutes payées au début 2010. Le versement au Fonds de la nouvelle politique régionale augmente substantiellement en regard de l'augmentation des subventions fédérales NPR et des prélèvements sur le fonds cantonal du même chapitre.

Service du Registre du commerce: l'augmentation des recettes de 457 000 francs provient d'une année exceptionnelle quant aux inscriptions influençant fortement

la somme des émoluments. Service de la formation professionnelle: on notera que la comptabilisation de certaines charges en rapport avec ce budget figure sur d'autres natures comptables de l'Ecole des métiers. Le dépassement budgétaire relatif aux subventions pour le perfectionnement professionnel a fait l'objet, lui, d'un arrêté du Conseil d'Etat de 250 000 francs. La participation cantonale découlant de la subvention fédérale effective, ainsi que l'augmentation de l'offre en la matière, justifient ce dépassement. Aux positions 375.041 et 470.041 – Subventions fédérales pour les associations professionnelles, la différence sur ces deux rubriques s'égalise. La non-utilisation des montants budgétés provient du calendrier des paiements aux fournisseurs prévu qui n'a pas pu être respecté. Cette situation s'est régularisée au début 2010 et n'a engendré aucun retard pour les travaux concernés, dont le projet de construction «Boucle Derrière-les-Remparts».

Ecole professionnelle santé-social: la baisse des recettes à la position 436.004 d'environ 190 000 francs est due à la surestimation, lors de l'établissement du budget, du nombre d'élèves de la filière «Assistance et soins en santé communautaire». Ecole des métiers de Fribourg: au fonctionnement de ce centre de charges, on retrouve le report de comptabilisation évoqué au centre de charges 3542.1 – Service de la formation professionnelle, position 319.001, mentionnant un budget de 1 million de francs. On relèvera encore que les amortissements sur immeubles ont été effectués à hauteur de 3,13 millions, supérieurs de 74% par rapport au montant budgété. Cette situation relève des directives de la Direction des finances en la matière. A la position 503.001, les 9 millions de francs investis concernent l'achat de «La Timbale», soit 7,6 millions pour l'immeuble et 1,4 million pour les équipements. Pour la position budgétaire de cet investissement, je vous renvoie au centre de charges 3500 comme déjà expliqué. Ecoles techniques: les contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton sont en augmentation de 570 000 francs. Cette différence provient essentiellement de la difficulté à établir de manière précise le budget. Par ailleurs, le transfert de ce secteur à la DEE a fait qu'un montant de 250 000 francs est resté dans les comptes de la DICS, ce qui représente la moitié de ce dépassement budgétaire.

Ecole d'ingénieurs et d'architectes: l'augmentation significative des traitements du personnel enseignant est justifiée par une augmentation des EPT cohérente, elle, avec l'augmentation du nombre d'étudiants. Le montant figurant sous rubrique 331.001 «Amortissement des immeubles» a été budgété au centre de charges 3557, même rubrique. Ce transfert émane d'une directive de la Direction des finances afin d'harmoniser les amortissements des HES. «Service des transports et de l'énergie»: aux positions 330.010, 331.011 et 331.012, on relèvera que la Direction des finances est la direction compétente en matière de politique des amortissements. Nous avons noté que les prêts conditionnellement remboursables ou à fonds perdus font en général l'objet d'un amortissement la même année que l'engagement des montants d'investissements. Les autres centres de charges de cette Direction n'appellent en l'état pas de commentaires particuliers.

Enfin, la statistique de l'occupation des postes de travail démontre que la Direction de l'économie et de l'énergie a bénéficié de 589 EPT, en hausse de 31,6 EPT. Le secteur de l'enseignement, comme déjà expliqué, représente 89,5% de cette évolution. Il me reste à remercier la Direction de l'économie et de l'énergie pour son travail, pour le résultat obtenu et son esprit de transparence qui a prévalu à l'examen des comptes 2009.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Le rapporteur a été très complet. Je me permets de faire une petite remarque concernant le plan de relance. Le bilan intermédiaire nous montre que cet argent est bien investi. Un exemple: en ce qui concerne l'allocation pour l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, on a pu faire 120 contrats. Ceci signifie que le taux de chômage des jeunes entre 20 et 24 ans a pu être diminué de 1%. Le Conseil d'Etat a lancé une évaluation approfondie de ces investissements et il va vous faire un rapport intermédiaire, si possible pour la séance de juin où l'on pourra vous montrer les résultats.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.** J'aimerais souligner que ce rapport reflète et relève de façon exhaustive l'activité de la Direction passée sous revue. A ce stade, je n'ai pas de commentaire complémentaire à formuler.

**Morand Jacques (PLR/FDP, GR).** Dans son rapport au point 2.2.5 «lutte contre le travail au noir», le Conseil d'Etat fait mention des contrôles effectués. Il cite 557 contrôles effectués pour 1735 travailleurs contrôlés. Parmi ces contrôles, 107 entreprises pour 205 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. J'aimerais connaître les suites qui sont données à ces dénonciations. Quelles suites ou sanctions sont données ou prononcées contre les entreprises qui occupent des travailleurs au noir ou des travailleurs au gris. Quelles suites ou sanctions sont données ou prononcées contre les personnes qui travaillent dans ces entreprises? Quelles suites ou sanctions sont données ou prononcées contre les personnes qui ont un employeur et qui font du travail au noir à côté de leur emploi et qui, de ce fait, font concurrence à leur employeur. Je remercie d'avance le commissaire du gouvernement pour ses réponses qui, je l'espère, seront circonstancielles.

**Roubaty François (PS/SP, SC).** Nous avons pris connaissance du rapport d'activité de votre Direction et plus particulièrement de celui déployé par le